



## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

### DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC ENTREE DE VILLE - PAUL HOCHART A L'HAY-LES-ROSES

Construction de 54 300 m<sup>2</sup> de logements, de 1 800 m<sup>2</sup> d'activités économiques et commerciales et de 4 900 m<sup>2</sup> dédiés à un groupe scolaire, un gymnase et une salle polyvalente

Une participation du public par voie électronique est organisée sur **le projet de dossier de réalisation de la ZAC (Zone D'Aménagement Concertée) Entrée de Ville - Paul Hochart à L'Hay-les-Roses**. Le programme global des constructions modifié présente une surface de plancher d'environ 60 500 m<sup>2</sup> et s'articule autour de 54 300 m<sup>2</sup> de logements, de 1 800 m<sup>2</sup> d'activités économiques et commerciales et de 4 900 m<sup>2</sup> dédiés à la création d'un groupe scolaire de 25 classes, d'un équipement sportif et d'une salle polyvalente.

Le projet a été soumis à évaluation environnementale et son étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 30 juillet 2020, lequel sera porté au dossier soumis à participation. Cet avis est consultable sur le site de la DRIEE au <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/ile-de-france-r20.html>

La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités fixées par l'arrêté territorial en date du 28/07/2020. Cette participation aura lieu pendant 32 jours consécutifs :

**du jeudi 10 septembre au dimanche 11 octobre 2020 inclus.**

Durant toute la durée de cette participation, le dossier qui comprendra notamment le projet de dossier de réalisation de ZAC, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable sur le site internet de l'Etablissement Public Territorial à l'adresse suivante : [www.grandorlyseinebievre.fr/projects](http://www.grandorlyseinebievre.fr/projects) ainsi que sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : [urbanisme.lhaylesroses.fr](http://urbanisme.lhaylesroses.fr) ;

Le dossier pourra également être consulté sur support papier au service Urbanisme de la Mairie de L'Hay-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès – 94 240 L'HAY-LES-ROSES, aux jours et heures d'ouverture habituels, en dehors des jours fériés : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, sauf le jeudi après-midi.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- à l'adresse mail suivante : [concertation-lallierhochart@ville-lhay94.fr](mailto:concertation-lallierhochart@ville-lhay94.fr),

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie, et déposé au service de l'Urbanisme,

Toute contribution reçue après la clôture de la participation ne sera pas prise en compte.

Toute demande de renseignement ou question sur la procédure de participation et le projet peut être adressée, par voie postale ou téléphonique jusqu'au dernier jour de la participation du public, au service Urbanisme de la mairie de L'Hay-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès, 94 240 L'HAY-LES-ROSES (téléphone : 01.46.15.34.70).

L'autorité compétente pour prendre les décisions sur l'approbation du dossier de création de la ZAC Entrée de Ville - Paul Hochart est le Conseil Territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bievre.